

Syndicat des transports d'Ile-de-France

Délibération n° 2006/0897

Séance du 11 octobre 2006

**BUDGET 2006
DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

VU l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

VU le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France et, en particulier les articles 6 et 33 ;

VU la délibération n° 2006/0254 du Conseil du STIF du 29 mars 2006 approuvant le budget initial 2006;

VU la délibération n° 2006/0567 du Conseil du STIF du 5 juillet 2006 approuvant la décision modificative n°1 au budget 2006;

VU le rapport n° 2006/0897 ;

VU l'avis de la commission économique et tarifaire du 5 octobre 2006 ;

Après en avoir délibéré,

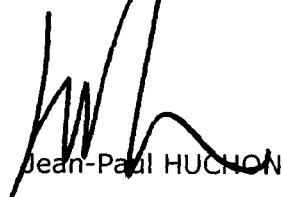
DECIDE

ARTICLE 1 : la décision modificative n°2 au budget du Syndicat des transports d'Ile-de-France pour l'exercice 2006 est adoptée.

ARTICLE 2 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.



Le président du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France


Jean-Paul HUCHON

IV ANNEXES

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		Montant des CP CP ouverts en 2006 BP + DM1
	Pour mémoire AP votées à la DM1 2006	AP ouvertes au titre de la DM2 2006	
Financement sur produit des amendes :			
Productivité	32 000 000		32 000 000
Sécurité	19 000 000		19 000 000
Accès/Correspondance	22 000 000		22 000 000
Information/Qualité de service	7 000 000		7 000 000
Accessibilité PMR	27 000 000		27 000 000
Rénovation matériel roulant	7 603 000		7 603 000
Non réparti	75 397 000		75 397 000
TOTAL	190 000 000		190 000 000
Financement du matériel roulant de la SNCF en Ile de France		1 047 000 000	
			Montant prévisionnel des CP à ouvrir en :
			2008 = 17 000 000
			2009 = 78 200 000
			2010 = 146 200 000
			2011 = 206 400 000
			2012 = 191 700 000
			2013 = 179 500 000
			2014 = 170 900 000
			2015 = 57 100 000
			Total 1 047 000 000